

Municipalité de Saint-Albert



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné, Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le 04 mai 2026, à 16 h 00, au 1245, rue Principale, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 516 711 (RUE TARDIF)

Cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 6 516 711 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle R-8.

La présente demande concerne une dérogation visant à autoriser une enseigne sur le mur de la garderie d'une superficie plus que 1 m².

Selon les dispositions de Règlement de zonage 2017-02, pour les zones R et Vill , la superficie de l'enseigne ne doit pas dépasser 1 m².

GRILLES DES NORMES DIVERSES POUR LES ENSEIGNES PAR ZONE				
<u>ZONES R ET VILL</u>	Base pleine ou socle	Sur poteau (1 ou 2)	À plat	Perpendiculaire ou en projection
Installation permise :	Non	Non	•	Non
Eclairage :				
• Lumineux – translucide				
• Par réflexion			•	
Nombre maximal d'enseignes par établissement total : 1				
• Par bâtiment			1	
• Par établissement				
Dimensions de l'enseigne :				
• Superficie maximale (m ²)			1,0	

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la superficie de l'enseigne, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Albert, ce 20 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nathalie Beauchesne', written over a horizontal line.

Nathalie Beauchesne
Directrice générale et secrétaire-trésorière